



**POUR UNE MISE EN VALEUR SOLIDAIRE DE
L'ÉNERGIE ÉOLIENNE**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE AU COLLOQUE
“Le développement durable de la ressource éolienne par et pour les gens du
milieu”

HÔTEL RIMOUSKI, LE 8 DÉCEMBRE 2005

CAROL SAUCIER, Professeur
Université du Québec à Rimouski
Membre du CRISES et du CRDT

PLAN DE LA PRÉSENTATION

-
- ✦ 1. MISE EN CONTEXTE HISTORIQUE AU QUÉBEC
 - ✦ 2. MODÈLE DANOIS DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN(RAPPEL)
 - ✦ 3. ATOUTS STRATÉGIQUES DES COOPÉRATIVES
 - ✦ 4. TYPES DE COOPÉRATIVES POSSIBLES
 - ✦ 5. MODALITÉS DE FINANCEMENT
 - ✦ 6. CONCLUSION

MISE EN CONTEXTE HISTORIQUE AU QUÉBEC

- ✦ Développement récent de la filière éolienne
- ✦ Participation exclusive jusqu'ici des entreprises privées en partenariat avec Hydro-Québec: Synergie Marché-État
- ✦ Importance d'ouvrir cette filière à d'autres acteurs économiques, sociaux et publics: prise en charge individuelle, collective et solidaire du développement de l'éolien
- ✦ Producteurs forestiers et agricoles: longue et riche tradition de regroupement et d'action collectives dans leurs champs d'activité respectifs (coopération et syndicalisme)
- ✦ Nouvelle orientation du développement local-régional: Synergie Marché-État-Société civile
- ✦ Mise en valeur des énergies renouvelables et développement durable

MODÈLE DANOIS EN BREF

- ✚ Danemark: leader mondial en matière d'énergie éolienne
- ✚ 20% de l'énergie totale du pays est produite par la filière éolienne.
- ✚ 33% des éoliennes appartiennent à des individus; 33% à des coopératives et 33% à des entreprises à capital-action.
- ✚ Mouvement coopératif danois implanté de longue date. Comme celui du Québec.
- ✚ Coopérative éolienne offshore de Middlegrunden (au large de Copenhague): 40 MW installés dont 20 appartenant à la coopérative et 20 à l'industrie; 8,500 membres; environ 1,000.\$ par part sociale.

ATOUTS STRATÉGIQUES DES COOPÉRATIVES

✦ **Les coopératives bénéficient d'atouts stratégiques comme acteurs de développement local-régional:**

- ✦ **1. Sensibilité accrue aux attentes et aux aspirations de leurs membres et de leur communauté.** Donc, elles bénéficient d'une crédibilité forte pour mener à bien les processus de consultation des citoyens et citoyennes lors du choix de sites d'implantation de parcs éoliens. **Acceptabilité sociale des projets favorisée.**
- ✦ **2. Coopératives=entreprises dont la propriété est collective.** Propriété détenue par l'ensemble des sociétaires. Type de propriété permettant un usage des bénéfices réalisés sous forme de ristournes ou autres. **Accroissement des retombées pour le milieu.**
- ✦ **3. Règle coopérative de l'impartageabilité des réserves** permet de pérenniser la propriété collective et d'éviter la fuite des capitaux.

ATOUS STRATÉGIQUES (SUITE)

- ✠ 4. La **gestion démocratique** des coopératives locales fait en sorte que les décideurs(notamment les membres du CA) qui s’y mobilisent sont sur place et connaissent en profondeur la communauté dans laquelle ils interviennent. **Capital social accru.** Bonne capacité de réseautage.
- ✠ 5. Les coopératives ont une forte capacité de mobiliser la main d’œuvre et l’épargne de la communauté.
- ✠ 6. La plupart des secteurs coopératifs sont **fédérés** et participent à des **réseaux diversifiés**(partage d’information et d’expertise).

TYPES DE COOPÉRATIVES POSSIBLES

- ✦ **Déjà des citoyens et citoyennes se mobilisent au Québec:**
 - Coopérative de solidarité Val-Éo au Saguenay-Lac-St-Jean;
Coopérative Les vents de la Matapédia à St- Noël en voie d'incorporation; et ailleurs?

 - **Deux types d'incorporation coopérative peuvent être envisagées:**
 - 1) des coopératives de producteurs
 - 2) des coopératives de solidarité

TYPES DE COOPS (SUITE):

✦ La coopérative de producteurs:

✦ Types de membres: producteurs agricoles et (ou) forestiers (Propriétaires fonciers).

✦ Définition: Coopérative fournissant à ses membres-producteurs des biens ou services nécessaires à l'exercice de leur profession ou à l'exploitation de leur entreprise.

✦ Cette formule permettrait aux producteurs de **participer directement et collectivement au développement de l'énergie éolienne**. Ceci leur permettrait de **bénéficier ensemble des avantages économiques et sociaux de cette mise en valeur**.

TYPES DE COOPÉRATIVES (SUITE):

✦ La coopérative de solidarité:

- ✦ Ce type de coopérative utilise au moins **deux catégories** de membres parmi les suivantes: 1) des membres utilisateurs(producteurs) utilisant les biens et services offerts par la coopérative;2) des membres travailleurs; 3) des membres de soutien ayant un intérêt économique et social dans l'atteinte de l'objet de la coopérative.
- ✦ Les **membres producteurs** seraient en l'occurrence les producteurs agricoles et forestiers.
- ✦ Les **membres de soutien** pourraient être des citoyens de la communauté; des municipalités ou regroupements de municipalités (MRC); des organismes de développement local-régional: CRÉ, CLD, SADC par exemple.
- ✦ Ce type de coopérative optimise le lien avec la communauté locale ou la région. Elle permet également de jouer plus efficacement son rôle en ce qui a trait à l'acceptabilité sociale des projets de développement éolien.

TYPES DE COOPÉRATIVES (SUITE):

- ✦ **Les producteurs agricoles et forestiers, en tant que propriétaires fonciers, sont des acteurs –clé de ces deux types de coopératives. En effet, sans terres, il n’y a pas d’éoliennes.**
- ✦ “ Le coût d’achat des terres par des promoteurs qui ne sont pas de la région compte au bas mot pour 10% du coût d’installation du projet...Lorsque les propriétaires fonciers deviennent partie prenante d’un projet local, le projet est déjà 10% plus concurrentiel...Un parc de 100MW coûte entre 150 et 170 millions de dollars. Autrement dit, l’économie foncière représente entre 15 et 17 millions de dollars.”(P.A. Bouchard-St-Amant, RÉSEAUX, Oct-Nov. 2005, p.3.)

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- ✦ “Les solutions les plus dynamiques sont les régionales. Je crois que pour les petits et moyens projets, soit ceux de 50MW et moins, les promoteurs régionaux n’auront pas d’autres choix que d’opter pour la formule coopérative, ..., ils devront pour réussir recourir aux principes de base de la coopération tel que l’intercoopération et établir des partenariats pour partager l’expertise et l’aide technique par exemple.” (J.L. Chaumel, RÉSEAUX, Oct-Nov. 2005, p. 5).
- ✦ **Financement par capitalisation interne et externe**
- ✦ **Capitalisation interne:** Achat de parts sociales par les membres sociétaires.
- ✦ **Capitalisation externe:** Participation **potentielle** de financiers solidaires, publics et privés. Par exemple: Fonds de solidarité (FTQ), Desjardins Capital de risque, Capital régional et coopératif Desjardins, Caisses Desjardins, Fondation (CSN), Caisse d’économie solidaire de Québec, Sociétés de développement municipales, Promoteurs privés, Investissement-Québec, Caisse de dépôt et de placement du Québec, CLD, SADC, Développement économique Canada.

CONCLUSION

POUR UN DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET CONCERTÉ DE L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

- “ Investissement collectif et concertation sont étroitement liés, le premier pouvant être une conséquence du second et vice-versa. La consultation des populations locales permet de prévenir l'apparition de fortes oppositions aux projets. Les citoyens peuvent être ...consultés pour le choix des sites et l'examen de l'impact sur l'environnement et le paysage. Communication et dialogue peuvent encourager une volonté de contribuer activement au développement des énergies renouvelables et en particulier de l'énergie éolienne. La réussite de tout projet éolien dépend également du soutien des collectivités à un niveau local et régional, notamment à travers leurs politiques d'aménagement du territoire. Les collectivités locales peuvent agir comme facilitateur mais aussi comme investisseur et producteur.” (C. Seigneret, 2003, p.34)